

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées**  
**Contact personnels Biatoss**  
**06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à  
[toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



## PARLONS TELETRAVAIL, votre avis nous intéresse...

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées vous propose de répondre à un mini sondage en ligne. Anonymat assuré. Recueil de vos apports jusqu'au 31 octobre 2021.

### Pour accéder au sondage

<https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/sgenforms-form/mini-sondage-teletravail/>

Merci par avance pour votre participation !



## ACTUALITES ACADEMIQUES :

### POUR UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION TRANSPARENT



### Revalorisation de l'indemnitaire, Groupes de travail prévus le 6 octobre 2021 :

Le déroulé prévoit un dialogue par « filière » avec trois groupes de travail : personnels administratifs ; personnels ITRF ; personnels médecins – infirmiers. Le Sgen-CFDT participera à ces travaux et vous informera de l'avancée du dossier.

Ne pas hésiter à contacter vos représentant.e.s Sgen-CFDT par mail à : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

Le prochain **Comité Technique Académique** est annoncé pour la semaine du 15 novembre.

A ce jour, la date du prochain **Comité Technique Spécial Académique** n'est pas connue.



Une question, besoin d'un conseil, écoute ? Vos élu.e.s et mandaté.e.s Sgen-CFDT MP sont à la disposition de tous les personnels par mail à [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



## Vous nous avez demandé :

### Participation de l'employeur à la complémentaire santé : quand, combien, pour qui, quoi, comment ?

Le décret n° 2021-1164, relatif au remboursement de la protection complémentaire santé (PSC) à hauteur de 15€ par mois, est paru le 9 septembre 2021. Son application sera effective au 1er janvier 2022.

**Quand ?** La PSC entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Combien ?** 15 euros par mois

### Pour qui ?

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant de la loi du 11 janvier 1984, c'est-à-dire :

- Les agents contractuels de droit public et de droit privé
- Les ouvriers de l'Etat relevant du décret du 5 octobre 2004
- Les militaires

L'agent doit se trouver dans une des situations suivantes :

- Activité
- Détachement ou congé de mobilité
- Congé parental
- Disponibilité pour raison de santé, congé sans rémunération pour raison de santé ou tout dispositif de même nature
- Congé de proche aidant, congé de présence parentale et congé de solidarité familiale

L'agent peut exercer à temps complet ou partiel.

### Sur quelles cotisations ?

Les cotisations de protection sociale complémentaire éligibles au remboursement sont celles versées par l'agent, en qualité de titulaire du contrat ou d'ayant droit d'un contrat, à l'un des organismes suivants :

- Mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité
- Institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale
- Entreprises d'assurance mentionnées à l'article L. 310-2 du code des assurances

### Comment faire ?

- C'est l'agent qui doit en faire la demande auprès de son employeur.
- Joindre une attestation (preuve du paiement de la cotisation)
- L'employeur vérifie si l'agent est éligible (voir conditions ci-dessus)

### Quand faire ma demande ?

A ce jour, **conservez votre attestation**. La plate forme qui traitera les demandes n'est pas encore en place. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'il sera possible d'effectuer la démarche.

Ne pas hésiter à vous rapprocher des militant.e.s Sgen-CFDT pour toute question : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)



**INFOS FEDE** : Ctrl+Clic sur les liens en bleu pour accéder aux articles.

### Pénurie de moyens, cadences infernales... l'Éducation nationale à la traîne de l'épidémie.

**La priorité à l'éducation au temps du covid : dans les discours plus que dans les faits.**

[Déclaration liminaire du Sgen-CFDT au CTMEN - 20 septembre 2021](#)

**Charte des pratiques de pilotage en EPLE** : Le 24 août 2021, avec la signature de la charte des pratiques de pilotage des EPLE, se sont clos des travaux autour des missions et des conditions d'exercice du métier de personnel de direction, qui n'avaient pas été revisités depuis 2007... Pour accéder à l'article sur le site de la Fédération, Ctrl + clic : [ICI](#)

**Corps des bibliothèques : Lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur** : Prime COVID, revalorisation de l'indemnitaire et augmentation du taux de promotion pour les personnels des bibliothèques : le Sgen-CFDT interpelle Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et demande à la rencontrer. Pour accéder à l'article sur le site de la Fédération, Ctrl + clic : [ICI](#)



## REJOIGNEZ les nombreux signataires pour la titularisation sans concours des agents contractuels :

Parce que tous les plans de titularisation n'ont pas réussi à faire reculer la précarité dans nos ministères,  
Parce que le dispositif Sauvadet s'est arrêté en 2018,  
Parce que les personnels précaires accèdent trop peu à la formation,  
Parce que les contractuels non enseignants n'ont pas les mêmes droits aux régimes indemnitaires que les titulaires

Nous demandons

- la titularisation sans concours des agents contractuels (sous condition de durée de service),
- leur accès à la formation initiale et continue,
- leur droit aux mêmes primes que les titulaires.

Signer la pétition : <http://sgen.net/petition-nontit/>



### INFORMATIONS CONFEDERALES :

#### [ENTRETIEN] "AUX JEUNES : VOUS VIVEZ DES SOLIDARITÉS, FAITES SAVOIR DANS QUEL MONDE VOUS VOULEZ VIVRE."

Laurent Berger était l'invité de Thomas Sotto sur France Inter dimanche 12 septembre. L'émission "Hors piste" propose pendant une heure d'approfondir la personnalité d'hommes et de femmes "que l'on connaît mais dont au final on ne sait pas grand chose". Laurent Berger s'est prêté au jeu. Il a évoqué l'une des victoires récentes de la CFDT : 15% d'augmentation de salaire pour les aides à domicile dès le 1er octobre. Il a également parlé de ses rencontres hebdomadaires avec les militants CFDT. Emission [à écouter ici](#).



Du 28 au 30 septembre, la CFDT répond à toutes vos questions sur le terrain !

#### Nous retrouver ?

Pour accéder à la carte des points de rencontre :

[https://framacarte.org/fr/map/reponses-a-emporter-2021\\_107533#6/49.347/2.000](https://framacarte.org/fr/map/reponses-a-emporter-2021_107533#6/49.347/2.000)



### FONCTIONS PUBLIQUES *Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*



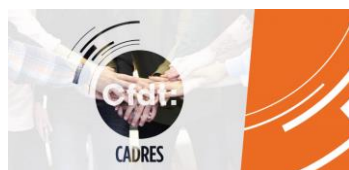
#### Le détachement du fonctionnaire de l'Etat – fiche pratique :

Cette fiche, rédigée par le pôle juridique de la CFDT Fonction publique, reprend les dispositions concernant le détachement du fonctionnaire de l'État : De quoi s'agit-il ? Qui est concerné ?...

Pour télécharger la fiche : [https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/outils/nos-guides-et-fiches-juridiques/le-detachement-du-fonctionnaire-de-l-etat-srv2\\_1192634](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/outils/nos-guides-et-fiches-juridiques/le-detachement-du-fonctionnaire-de-l-etat-srv2_1192634)



*Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu*



**Une (re)prise de rendez-vous :** par la plume de son secrétaire général Laurent Mahieu, la CFDT Cadres signe sa rentrée.

Pour accéder à l'article : <https://www.cadrescfdt.fr/actualites/rejoignons-nous>



# LA CFDT DANS L'ÉDUCATION



Cette année, j'adhère !



Adhérer en ligne – Contact local : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion .... : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

**RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.**



Positions nationales du Sgen – CFDT :  
[www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr) -  
Contact local : [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)  
Tél : 06 20 89 63 69

## A quoi ça sert de se syndiquer ?

**Etre syndiqué**, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

**Etre syndiqué au Sgen**, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

**Etre syndiqué au Sgen- CFDT**, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

## A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.

